

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 456 portant dissolution du foyer du
22e bataillon d'infanterie de marine à Nantes
(Loire-Atlantique).**

Du 11/07/2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 5 0 9 A

Référence de publication :BOC/PP 26, 2006, texte 5.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29/07/1981 ⁽¹⁾ modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14/07/1991 ⁽²⁾ modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20/10/2000 ⁽³⁾ modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 22e bataillon d'infanterie de marine à Nantes (Loire-Atlantique) est dissous à compter du 31 mars 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte du 22e bataillon d'infanterie de marine de Nantes.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(1) BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 707 ;

(2) BOC, p. 2549 ; BOEM 510 ;

(3) BOC, 2001, p.277 ; BOEM 707.